

- Le respect des itinéraires définis ci-dessus ne sont obligatoires qu'en cas de panne radio ou sur instructions du contrôle.
- Au passage des points significatifs, les avions recevront les instructions pour poursuivre leur vol dans le circuit d'aérodrome et atterrir.

### 3.2 Altitude de vol

- Altitude maximale d'entrée dans la CTR (30 NM) : 2500 FT Sol/Mer.
- Altitude maximale à l'intérieur de la CTR : 1500 FT Sol/Mer.
- Altitude des tours de piste : 700 FT SOL

### 3.3 Établissement des radiocommunications.

L'entrée dans la CTR est subordonnée à l'établissement d'un contact radio préalable avec le contrôle sur la fréquence 119,7 Mhz:

- sur instructions du contrôle d'approche, ou au plus tard à la limite de la CTR si l'aéronef est transféré du CCR à la TOUR
- le plus longtemps possible à l'avance et au plus tard 5 minutes avant d'entrer si l'aéronef pénètre directement dans la CTR (altitude de vol inférieure à 900 m Sol/Mer).

### 3.4 Panne de radiocommunications.

En cas de panne de radiocommunications à l'arrivée, les aéronefs en régime VFR appliqueront la procédure suivante en assurant la plus grande vigilance visuelle :

- Entrer dans la CTR à 1500 FT / QFE et suivre les cheminements.
- Provenance OUEST ET NORD par les points W, NW et F
- Provenance NORD-EST et EST par les points NE ou E1, E2 et F

L'altitude de passage vertical F est de 700 FT (F : hangar FRET)

- Provenance SUD-EST et SUD-OUEST par les points S1 ou S2 et V

L'altitude de passage vertical V est de 700 FT (V situé au-dessus de cimetière du bois des singes et face à la TOUR de contrôle et la caserne des pompiers)

A la verticale du point F ou V, l'aéronef effectuera un vol circulaire en attendant les signaux optiques de la Tour de Contrôle.

## IV - PROCÉDURES DE DÉPART

### 4.1 Sortie de la zone de contrôle.

Les mêmes cheminements que pour les arrivées seront suivis en sens inverse.

Les prescriptions concernant les altitudes de vol (paragraphe 3.2 ci-dessus) seront respectées

### 4.2 Panne de radiocommunications.

- Avant le décollage : ne pas décoller.
- Après le décollage : faire demi-tour pour atterrir suivant la procédure de panne à l'arrivée.

En cas de raisons impérieuses, poursuivre le vol en se conformant au plan de vol déposé.